

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Emballages vides plastiques de produits de la classe 5.1 et 5.2

Code Eural	150110*
Code déchet	018022

DESCRIPTION

Emballages vides en plastique recyclable (HDPE ou PP) ayant contenu des produits de la classe 5.1 ou 5.2.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Conditions générales :

- Les emballages ont vides et/ou nettoyés.
- Les emballages sont fermés et filmés sur palettes.
- Les MSDS des produits de la classe 5.2 sont inclus.
- Pas d'emballages de peinture, goudron, résine, silicone, ou autre produit collant.
- Pas de matériaux lourds et massifs (comme de gros blocs de béton).
- Pas d'objets métalliques (morceaux de fer, par exemple) d'une taille supérieure à 5 cm ou d'une épaisseur telle qu'ils puissent endommager les couteaux du broyeur (comme des boulons par ex.).
- Pas de liquides.
- Pas de récipients sous pression (tels que bombes aérosols et bouteilles de gaz).
- Pas de produits toxiques (ADR classe 6.1).

Conditions d'emballages :

- Pas d'emballage dont la contenance est supérieure à 200 L.